

*Initiatives ministérielles*

ner presque comme une entreprise privée, elle peut sûrement accepter d'être assujettie à un système de réglementation analogue à celui qui est imposé à Bell Canada, aux câblodistributeurs et à plusieurs autres genres d'entreprises. Mais non, elle veut le beurre et l'argent du beurre, et le ministre approuve.

La solution que le ministre propose pour rendre la société plus populaire consiste à vendre 10 p. 100 des actions aux employés. Voici comment ça fonctionnera.

Tout d'abord, je crois qu'on s'engage là sur la pente savonneuse de la privatisation. Vous vous rappelez lorsque le gouvernement a commencé à vendre des actions d'Air Canada? On n'allait en vendre qu'une certaine fraction, puis davantage, et ainsi de suite. Il est absurde de penser qu'on ne s'engage pas là sur une pente savonneuse.

Deuxièmement, la façon dont la société procédera à ce sujet laisse plutôt à désirer, même si l'on approuvait la vente de ces actions. J'ai déjà dit que cette société n'est pas une société comme les autres, en ce sens qu'on ne peut vérifier les livres, du moins pas de la façon dont la plupart d'entre nous voudrions le faire. Nous ne pouvons pas connaître grand-chose du fonctionnement de la société d'État, à part l'information très générale qu'elle fournit dans son rapport annuel. Mon collègue de Carleton—Gloucester a dit qu'elle manque de transparence. Voilà qui est très bien dit, et je l'en félicite.

La Société canadienne des postes ou le ministre veulent avoir ces actions sans droit de vote qui ne pourront être vendues qu'aux employés. Elles seront automatiquement rachetées quand un employé quittera l'entreprise et ne pourront être vendues à personne d'autre. Étant donné que la société ne paie pas d'impôt sur le revenu, on peut présumer que le crédit d'impôt pour dividendes ne s'appliquera pas. La société d'État ne paiera pas de dividendes, mais un taux d'intérêt fixe.

Vous l'aurez sans doute déjà deviné, monsieur le Président, le ministre veut simplement trouver le moyen d'amener les employés à prêter de l'argent à la société.

Le gouvernement a lui-même accordé il y a quelques années à la société d'État une ligne de crédit qui figure d'ailleurs dans son Budget des dépenses. Comme elle n'en a utilisé qu'une faible partie, elle en dispose toujours et peut y recourir si elle manque de fonds. Elle peut également emprunter ailleurs si c'est là son problème. Si la société a d'autres difficultés, on se demande pourquoi elle se fait construire un nouveau Taj Mahal à Ottawa pour y loger son administration centrale. L'immeuble qui

l'abrite déjà me semble bien assez extravagant quant à moi.

• (1135)

Quoi qu'il en soit, je suppose qu'elle a besoin de cet argent. Elle dit avoir besoin de cet argent et veut que les employés se procurent des actions.

L'autre chose qui ne va pas avec ce projet de loi, c'est qu'il ne donne aucune précision sur la nature de l'émission des actions. La valeur de la Société canadienne des postes et de ses actions n'a pas été établie. Le projet de loi ne précise pas le nombre d'actions qui seront émises. Ce sera au ministre de donner tous ces détails dans des règlements qui seront pris plus tard.

Pour ma part, moi qui suis de Glengarry, je veux savoir quelles sont les intentions du gouvernement. Pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas ce qu'il a l'intention d'offrir? S'il n'a pas arrêté les conditions de l'offre, pourquoi ce projet de loi presse-t-il autant? C'est incompréhensible.

Le ministre des Finances, le ministre responsable de la Société canadienne des postes et le représentant du Conseil du Trésor doivent normalement se réunir pour arrêter ces conditions. S'ils ne l'ont pas encore fait, pourquoi présenter ce projet de loi maintenant?

Le ministre dit que cette proposition va faciliter les relations patronales-syndicales. Or, le syndicat n'en veut pas de cette proposition. Comment va-t-elle faciliter les relations patronales-syndicales si le syndicat n'en veut pas et que la société aille de l'avant de toute façon? L'objectif déclaré est de faciliter les relations de travail.

Le ministre prétend que ce n'est pas une privatisation. Si le gouvernement vend des actions d'une société à un particulier, il privatise ces actions. Sinon, il ne les vendrait pas, n'est-ce pas?

Il y a un autre point qui me préoccupe. Il s'agit des montants versés aux dirigeants. La Société canadienne des postes offre d'énormes primes à certains membres de la haute direction. Dans certains cas, on verse 50 000 \$, 75 000 \$ par année à des hauts dirigeants en sus de leur salaire. Rien dans le projet de loi n'empêche le ministre d'émettre des actions à titre de primes à des membres de la haute direction de la société.

Autrement dit, le ministre peut leur verser des primes sous forme d'une émission d'actions. Rien ne l'empêche de le faire. J'ai posé cette question au ministre lors d'une séance d'information tenue dans son propre bureau. Le ministre a, par ailleurs, tenu une autre séance d'information avec la presse à laquelle il l'a dit clairement, je n'étais pas invité. Voilà qui en dit long sur la transparence